Anthony BELIN
Président du groupe « Lunel c'est vous ! »
Conseiller municipal de Lunel

Lunel, le 14 novembre 2026

A l'attention de :

Le Maire de Lunel

Objet : Transmission de 44 signalements citoyens – Demande de traitement individualisé et de suivi des interventions

---

Madame le Maire,

Le 12 octobre dernier, nous avons lancé « À hauteur de rue », une plateforme participative permettant aux Lunelloises et aux Lunellois de signaler les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement dans l'espace public.

Notre ambition est simple : permettre à chaque habitant de contribuer à l'amélioration de son cadre de vie, en faisant remonter des situations concrètes, précisément localisées et documentées.

Un mois après son lancement, cette démarche permet déjà de dresser un premier état des lieux.

À ce jour, 44 signalements ont été enregistrés, concernant notamment l'état des chaussées et des trottoirs, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la sécurité routière, l'éclairage public, la propreté urbaine et certains dysfonctionnements d'équipements.

Derrière ces signalements, il y a des réalités très concrètes : des personnes en fauteuil roulant contraintes d'emprunter la chaussée, des parents avec poussette confrontés à des trottoirs impraticables, des riverains inquiets de la vitesse des véhicules, ou encore des habitants signalant des situations susceptibles de présenter des risques pour leur sécurité.

Ces témoignages méritent davantage qu'un simple constat. Ils appellent une réponse des pouvoirs publics.

C'est pourquoi je vous transmets officiellement l'ensemble des 44 signalements, accompagnés de leur localisation et d'une synthèse des difficultés rapportées.

Cette transmission s'inscrit dans une démarche constructive. Notre groupe n'entend pas se substituer aux services municipaux, mais contribuer à leur connaissance des difficultés rencontrées sur le terrain.

Je sollicite donc, pour chacun des points recensés :

- La vérification sur site de la situation signalée, lorsqu'elle n'a pas déjà été effectuée ;
- L'identification du service ou de l'organisme compétent ;
- La réalisation des mesures conservatoires nécessaires en présence d'un danger ;
- La programmation d'une intervention lorsque les désordres sont confirmés ;
- La communication d'un retour écrit précisant les suites données, les éventuelles difficultés techniques et, lorsque cela est possible, les délais prévisionnels de traitement.

Pour les signalements relevant de la compétence de Lunel Agglo, d'un gestionnaire de réseau ou d'un autre organisme, je vous remercie de bien vouloir assurer leur transmission au service concerné ou de nous préciser l'interlocuteur compétent.

Je souhaite également attirer votre attention sur les situations touchant à l'accessibilité. **La possibilité de circuler librement et en sécurité dans l'espace public, notamment pour les personnes en situation de handicap, doit constituer une priorité.**

Compte tenu de la nature de certains signalements, je vous demande qu'un premier examen des situations présentant un risque immédiat puisse intervenir sans attendre.

Pour l'ensemble des autres points, je vous propose qu'un premier tableau de suivi nous soit communiqué sous trente jours, afin de permettre une information transparente des habitants concernés.

Il ne s'agit pas ici d'opposer une initiative citoyenne à l'action municipale. Il s'agit de faire en sorte que les difficultés identifiées par les Lunellois trouvent une réponse.

Un signalement citoyen ne devrait jamais rester sans suite.

Je reste naturellement disponible, avec les membres de mon groupe, pour accompagner les services sur le terrain, préciser les localisations ou transmettre les photographies associées aux signalements.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Anthony BELIN
Conseiller municipal de Lunel
Président du groupe *Lunel c'est vous !*

Pièce jointe : Annexe – État individualisé des 44 signalements citoyens recueillis sur la plateforme « À hauteur de rue », arrêté au 14 novembre 2026.

Annexe : les 44 demandes d’intervention

Boulevard Louis-Blanc / Saint-Fructueux
Vérifier le fonctionnement des feux tricolores et sécuriser le carrefour.

Boulevard Saint-Fructueux
Étudier les vitesses pratiquées et les dispositifs d'apaisement.

Rue Tivoli / avenue de Mauguio
Expertiser la sécurité du carrefour et des traversées piétonnes.

Boulevard Sainte-Claire
Contrôler la visibilité, les haies et la sécurité des traversées vers l'école Henri-de-Bornier.

Chemin du Mas de Combet
Étudier des mesures complémentaires de ralentissement.

Avenue du Colonel-Simon
Contrôler les vitesses et la visibilité en sortie de propriété.

Rue du Genévrier
Étudier la sécurisation de la traversée à l'intersection avec l'avenue du Colonel-Simon.

Rue Bruno-Brunel / N113
Vérifier le réglage et la durée du feu vert.

Chemin du Mas de Chambon
Contrôler le stationnement sur trottoir dans le virage.

Place Louis-Christol
Contrôler le stationnement gênant l'accès à la rue des Bonnes-Gens.

Rue des Malautières
Faire respecter l'interdiction de stationner sur les trottoirs.

Rue de la Magnanerie
Contrôler les stationnements, les vitesses et la visibilité aux sorties.

89, avenue de Mauguio
Expertiser la réfection du trottoir et le rétablissement d'un cheminement PMR.

Rue Edgar-Quinet
Diagnostiquer les obstacles empêchant la circulation en fauteuil roulant.

Rue Frédéric-Mistral
Refaire le marquage de la place PMR et contrôler son occupation.

Chemin du Mas de Combet
Corriger la différence de niveau entre trottoir et chemin.

Avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
Dégager la piste cyclable envahie par la végétation.

Rue Olivier-de-Serres
Diagnostiquer et réparer les dégradations signalées après les travaux de la gendarmerie.

Chemin des Bœufs
Réparer le trou en formation.

43, rue des Gaucelms
Reprendre la chaussée endommagée.

264, rue Bruno-Brunel
Sécuriser et remettre à niveau le tampon d'eaux usées descellé.

Rue Pasteur
Réparer les trous et dégradations de chaussée.

Rue de Verdun
Diagnostiquer les déformations et nids-de-poule dangereux pour les deux-roues.

Rue Bernard-d'Anduze
Sécuriser et réparer le trou signalé d'environ 10 cm de profondeur.

Rue du 8-Mai-1945
Expertiser l'affaissement de chaussée et programmer sa réparation.

Rue du Biou-d'Or
Étudier une réfection de chaussée et l'organisation du stationnement.

Avenue d'Espagne / Charles-Flahault
Recenser et réparer les nids-de-poule.

Impasse des Gaucelms
Vérifier et reprendre la chaussée dégradée après les travaux de fibre.

Rue des Châtaigniers
Contrôler les dégradations signalées après travaux.

85, rue Bruno-Brunel
Réparer les bosses et trous de chaussée.

195, rue de Verdun
Vérifier le scellement de la plaque et supprimer les nuisances.

166, rue Baudelaire
Identifier précisément l'obstacle signalé et réaliser l'entretien nécessaire.

Avenue de Mauguio, près de l'EHPAD
Faire contrôler rapidement la branche menaçant le trottoir et sécuriser si nécessaire.

Avenue du Général-Sarrail
Contrôler et rétablir l'éclairage public signalé défaillant.

Avenue du Colonel-Simon
Diagnostiquer l'absence d'éclairage et programmer une remise en service.

Place de la Cité-d'Endrausse
Vérifier la fréquence de passage de la laveuse et rétablir le nettoyage adapté.

Boulevard de la République
Contrôler le paiement CB à l'horodateur et l'écart tarifaire signalé avec l'application.

77, rue Ernest-Chanson
Procéder au nettoyage des déjections canines et vérifier les dispositifs de collecte.

70, rue Henri-de-Bornier
Enlever les dépôts sauvages et étudier la prévention des récidives.

Chemin des Cabanettes
Vérifier la fréquence de collecte et nettoyer les abords des poubelles.

9, avenue du Général-Sarrail
Faire contrôler l'écoulement d'eaux usées en façade et engager les démarches de mise en conformité.

Avenue du Général-Sarrail
Étudier l'installation ou l'approvisionnement de dispositifs pour déjections canines.

76, rue de la Paix
Organiser l'enlèvement des encombrants signalés.

Route de la Mer
Organiser le nettoyage et la surveillance des dépôts sauvages récurrents.